Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Résolution 1288 (2002)[1]

Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale : des défis en perspective

Assemblée parlementaire

Considérations générales

1. L'Assemblée parlementaire rappelle sa Directive no 507 (1995) relative aux activités des institutions de Bretton Woods, dans laquelle elle déclare qu'une large part du financement des Institutions de Bretton Woods provient des Etats membres du Conseil de l'Europe et que l'Assemblée souhaite renforcer sa coopération avec ces institutions et suivre leurs activités par le biais de rapports réguliers.

2. L'Assemblée estime que cette mission prend une importance accrue en une période marquée par une instabilité croissante sur les marchés financiers mondiaux et une mondialisation de plus en plus rapide, qui crée des opportunités nouvelles de développement pour l'économie mondiale, mais qui tend aussi à creuser l'écart de richesse entre pays autant que dans les pays eux-mêmes.

3. Bien que, depuis leur fondation en 1954, l'économie mondiale se soit radicalement transformée, l'Assemblée croit que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont encore des fonctions essentielles à assumer, pour peu que ces deux institutions adaptent leurs activités et procèdent à une réforme interne: en ce qui concerne la Banque mondiale, particulièrement dans des domaines ayant une utilité sociale à plus long terme pour les pauvres; pour ce qui est du FMI, surtout dans une action de prévention visant à aider les pays à titre individuel, si ceux-ci s'engagent à entreprendre une réforme au niveau national, en particulier lorsque la stabilité du système financier international est menacée, mais aussi en cas de bouleversement grave sur les marchés financiers, dans un pays où l'assistance du FMI peut être nécessaire et efficace.

4. L'Assemblée soutient la nouvelle priorité que la Banque mondiale et le FMI ont donnée à l'Afrique subsaharienne, telle que cette priorité est exprimée en particulier dans leurs programmes communs – l'Initiative pour alléger l'endettement des pays pauvres très endettés (PPTE) et le programme de Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP). Elle se félicite de ce que ces deux institutions mettent l'accent sur le dialogue, le développement à long terme, la participation de la société civile, une évaluation rigoureuse, à chaque étape, des progrès réalisés en matière de réforme et l'aide aux groupes de population les plus démunis.

5. Les missions modifiées et le fonctionnement interne des deux institutions devraient être définis dans une nouvelle conférence de Bretton Woods, à laquelle devraient participer un panel plus large de pays donneurs et bénéficiaires, ainsi que de représentants de la société civile, afin de mieux tenir compte des réalités de l'économie mondiale d'aujourd'hui. Les droits de vote devraient refléter non seulement les contributions financières, mais aussi, de plus en plus, les besoins et les souhaits de tous ceux qui n'ont pas leur mot à dire face à la répartition inéquitable des richesses, qui accompagne la mondialisation.

La Banque mondiale

1. Discussion par l'Assemblée le 25 juin 2002(19e séance) (voir Doc. 9478, rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur: M. Gusenbauer). Texte adopté par l'Assemblée le 25 juin 2002 (19e séance).

6. L'Assemblée se félicite des engagements pris lors de la Conférence des Nations Unies «Un financement pour le développement», organisée à Monterrey (Mexique) en mars 2002. Elle constate que ces engagements soutiennent de manière plus affirmée l'orientation de la Banque mondiale, qui a, plus récemment, mis davantage l'accent sur des politiques en faveur des pauvres, sur le financement de services sociaux et économiques de base tels qu'une amélioration de la condition des femmes, des soins de santé, de l'éducation et de la protection de l'environnement, sur une répartition plus équitable des richesses, sur le renforcement des institutions dans les pays en développement et sur un meilleur accès aux pays industrialisés pour les exportations. Dans ce contexte, elle rappelle sa Résolution 1269 (2002) sur «Gérer la mondialisation: le rôle de l'Organisation mondiale du commerce dans l'économie mondiale», dans laquelle elle déclare que les pays en développement «doivent bénéficier d'un meilleur accès, qui devrait souvent, de fait, être un accès privilégié aux marchés des pays riches pour toute la gamme des produits et services».

7. A cet égard, l'Assemblée soutient une nouvelle orientation pour un financement, non plus sous forme de prêts, mais sous forme de dons, en particulier pour les projets liés à l'éducation, et invite les Etats membres du Conseil de l'Europe à s'entendre sur l'augmentation des ressources de la Banque mondiale, qui serait nécessaire pour une telle réorientation.

8. L'Assemblée se félicite aussi des efforts déployés par la Banque mondiale pour combler le «fossé numérique» entre pays développés et pays en développement en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment par la constitution d'un service appelé «dot force». L'Assemblée insiste sur les bénéfices considérables que les pays en développement pourraient tirer d'investissements dans le secteur des TIC, y compris en matière d'agriculture, de santé publique et de services sociaux.

9. Les travaux de la Banque mondiale en vue d'encourager l'introduction de systèmes de pension dans les pays en développement méritent d'être encouragés, ces systèmes contribuant à un développement démographique plus stable et à la sécurité sociale.

10. L'Assemblée se réjouit de ce que la Banque mondiale ait récemment décidé de mettre une grande partie de sa documentation interne sur Internet pour faciliter le débat public, y compris ses stratégies par pays pour la réduction de la pauvreté, des décisions préliminaires sur des projets et des évaluations de projets déjà réalisés.

11. La Banque mondiale est encouragée à intensifier ses efforts actuels pour intégrer à ses projets des conditions liées à la démocratie, à la «bonne gouvernance», aux normes de travail de base et à la protection de l'environnement, et à faire de l'acceptation de ces principes par les pays bénéficiaires une condition de l'octroi de son financement.

Le Fonds monétaire international (FMI)

12. L'Assemblée recommande que le FMI se recentre sur sa mission de base, qui consiste à aider les pays à maintenir une stabilité macroéconomique, en laissant à la Banque mondiale la responsabilité principale des projets de développement à plus long terme. Pour cela, il faut en premier lieu s'attacher davantage au suivi des marchés des capitaux et des flux financiers, à la prévention précoce des crises financières et à un certain degré de rationalisation des conditions en matière de réforme, qui sont posées aux pays bénéficiaires en échange d'une assistance, étant entendu que cette rationalisation est – par nécessité – limitée par les nombreuses spécificités propres à chaque pays.

13. L'Assemblée se félicite de ce que le FMI ait récemment aidé la Turquie et l'Argentine pour que ces pays surmontent leurs difficultés financières. Dans le même temps, elle demande au FMI d'étudier pourquoi les «alertes précoces» concernant l'évolution de la situation de ces deux pays – du type de celles recommandées par la Résolution 1209 (2000) de l'Assemblée parlementaire relative à la démocratie et au développement économique – n'ont pas été déclenchées suffisamment à temps pour permettre une action de prévention précoce. Toutefois, l'Assemblée pense que la création récente par le FMI d'un département des marchés internationaux est un pas dans la bonne direction pour assurer une meilleure surveillance des pays et régions du monde.

14. En ce qui concerne l'Argentine, l'Assemblée demeure préoccupée par la crise financière, qui ne cesse de s'aggraver dans ce pays. Tout en reconnaissant les graves dysfonctionnements dans les politiques argentines, qui ont abouti à la crise, et en espérant que des mesures correctives seront prises sans tarder, elle demande aux Etats membres du Conseil de l'Europe d'œuvrer pour que le FMI et la Banque mondiale poursuivent leurs efforts en vue d'aider ce pays à sortir de ses difficultés, en particulier en liant une assistance ultérieure à la mise en œuvre d'une réforme fondamentale des structures politiques et économiques de l'Argentine.

15. Enfin, l'Assemblée envisage favorablement la récente proposition du FMI pour une procédure plus ordonnée dans le rééchelonnement de la dette par les pays en proie à des difficultés financières, y compris la possibilité d'un règlement sous l'autorité d'un panel international. Elle voit dans cette procédure un moyen d'éviter une réaction précipitée des marchés financiers internationaux et invite les Etats membres du Conseil de l'Europe à soutenir le FMI pour concrétiser cette proposition.